



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/12/2021

## **CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT LITURGIQUE PRÉSENTÉ PAR LE DIOCÈSE À LA COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, se réjouit que la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, réunie le 9 décembre 2021, ait rendu son avis sur le programme d'aménagement liturgique de la cathédrale Notre-Dame de Paris proposé par le Diocèse.

Cet avis est globalement favorable aux orientations proposées, et assorti de certaines réserves.

Présenté par le Diocèse, qui en assure le financement et la maîtrise d'ouvrage, ce programme s'appuie sur :

- la conservation de l'ensemble des objets mobiliers présents dans la cathédrale avant l'incendie, soit 2 000 objets mobiliers conservés et heureusement épargnés grâce aux opérations de sauvegarde ;
- leur disposition renouvelée au sein de la cathédrale ;
- et le recours à la création artistique pour les nouvelles composantes de l'axe liturgique et les nouvelles œuvres prévues dans les chapelles.

Seules ces grandes orientations, à ce stade, ont fait l'objet de l'examen de la Commission. Le choix des œuvres et du design du mobilier reste à venir et sera suivi avec attention par les services du ministère de la Culture chargés des monuments historiques et de la création artistique. L'architecture intérieure et extérieure sera restaurée, dans le respect de son intégrité.

Il revient désormais à l'association diocésaine et à l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris de travailler en étroite concertation pour détailler et finaliser le projet dans son ensemble.

Afin de garantir la qualité de la restauration de la cathédrale, la loi « Notre-Dame » du 29 juillet 2019 prévoit expressément que la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture est régulièrement consultée sur l'avancement des études et des travaux.

Cette instance a déjà été réunie quatre fois, notamment pour confirmer le parti de restauration de l'édifice dans son état « Viollet-le-Duc ». Elle sera de nouveau consultée pour l'aménagement des abords de la cathédrale, pour les travaux de protection contre l'incendie ainsi que sur le projet définitif retenu *in fine* pour l'aménagement liturgique.

### **Contact presse** **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

00, Nom de la Rue  
00000 Ville Cedex 00



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Commission nationale du patrimoine et de l'architecture

Troisième section

### Relevé de conclusions de la séance du 9 décembre 2021 de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Albéric de Montgolfier, président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. La séance est close à 13 h 30. Elle est consacrée à l'examen du programme d'aménagement liturgique de la cathédrale Notre-Dame de Paris proposé par le Diocèse.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a examiné le programme d'aménagement liturgique de Notre-Dame de Paris présenté par le Diocèse, qui s'appuie sur la conservation de l'ensemble des objets mobiliers présents dans la cathédrale avant l'incendie, sur leur disposition renouvelée au sein de la cathédrale et sur le recours à la création artistique pour l'axe liturgique, pour les sièges et pour les nouvelles œuvres prévues dans les chapelles.

Elle s'est accordée sur les neuf résolutions suivantes :

1. La Commission émet le vœu, pour des raisons de cohérence et d'ambition artistique, que la conception des éléments de l'axe liturgique central (baptistère, ambon, autel et tabernacle) soit confiée, à l'issue d'une consultation, à un même créateur (designer) et que le projet lui soit soumis.
2. La Commission demande le maintien des statues de saints sur les autels des chapelles de la nef.
3. La Commission valide la disposition des mays dans le transept, les chapelles de la nef et les chapelles du chœur.
4. La Commission valide le regroupement des garnitures d'autel du sacre de Napoléon et de l'autel de Viollet-le-Duc.
5. La Commission valide le déplacement vers les tribunes de certains confessionnaux des chapelles de la nef et le maintien de quatre d'entre eux dans les chapelles.
6. La Commission demande que l'implantation de la croix de Napoléon III dans le déambulatoire du chœur soit réétudiée et lui soit soumise.
7. La Commission demande, pour des raisons de conservation du monument, que le lieu de dévotion souhaité dans le chœur ne soit pas situé à l'emplacement du sol en mosaïque de marbre du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

00, Nom de la Rue  
00000 Ville Cedex 00



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

8. La Commission est très réservée concernant les bancs présentés et demande que leur conception soit réétudiée de façon notamment à en alléger le dessin. Elle demande que la conception de ces bancs ainsi que celle des sièges du clergé soient confiées, à l'issue d'une consultation, à un même créateur (designer) et que le projet lui soit soumis.
9. La Commission souhaite que soit étudié par les architectes en chef des monuments historiques l'accès intérieur et extérieur à la crypte Soufflot et que le projet lui soit soumis.

### **Contact presse** **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

00, Nom de la Rue  
00000 Ville Cedex 00